

-----  
Délibération du Comité Syndical n° 2022/07/08-16

-----  
Séance du **08 juillet 2022**  
-----

**Objet : EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE – signature de la convention FNCCR / ACTEE 3 (Action des Collectivités Territoriales pour l'Efficacité Énergétique) SEQUOIA 3**

membres en exercice :	83
membres présents :	42
pouvoirs :	14
membres votants :	42
votes pour :	42
vote(s) contre :	0
abstention(s) :	0

L'an deux-mille-vingt-deux, le 08 juillet à 09h30, les membres du comité syndical du Syndicat Départemental d'Énergie de la Seine-Maritime, légalement convoqués le 28 juin 2022, se sont réunis dans la salle Albert Petit de Sierville sous la présidence de Madame Cécile SINEAU-PATRY, Présidente.

Membres présents :

	CLÉ	T/S	prénom	nom	présent(e)
1	1	T	Patrick	LEFEBVRE	<b>P</b>
2		T	Jean-Pierre	BONNEVILLE	<b>P</b>
3		T	Christian	GRANCHER	<b>P</b>
4		T	Hervé	LEPILEUR	<b>P</b>
5		T	Daniel	LEMESLE	
6		T	Jean-Michel	LAIR	
7		T	Yannick	PRIGENT	<b>P</b>
8		T	Patrick	FONTAINE	
9		T	Jean-Marie	JEANNE	<b>P</b>
10		T	Jean-Michel	ARGENTIN	
11		T	Jocelyne	GUYOMAR	
12		T	Jacques	DELLERIE	<b>Exc.</b>
	S	Cyriaque	LETHUILLIER		
13	2	T	Claire	GUÉROULT	<b>P</b>
14		T	Gérard	MOIZAN	<b>P</b>
15		T	Antonio	QUESADA	
16		T	André	BASILLE	<b>Exc.</b>
17		T	Claude	BAUDRY	<b>P</b>
		S	Michel	LEMESLE	

	CLÉ	T/S	prénom	nom	présent(e)
18	3	T	Didier	TERRIER	P
19		T	Carmen	BLEAUDY	P
20		T	Philippe	CORDIER	P
21		T	Gilles	LARCHER	P
22		T	Thierry	LECARPENTIER	P
23		T	Cécile	SINEAU - PATRY	P
		S	Emmanuel	CAUCHY	
24	4	T	Hubert	MAILLET	Exc.
25		T	Gérard	GOUPIL	
26		T	José	DUARTÉ	P
27		T	Gilles	DUVAL	
28		T	Sylvain	DELTOUR	
29		T	Marcel	VAUTIER	P
		S	Gilles	AMAT	
30	5	T	Laurent	VASSET	Exc.
31		T	André-Pierre	BOURDON	Exc.
32		T	Didier	GASTON	P
33		T	Eric	SCARANO	P
34		T	Guillaume	PERUISSET	
35		T	Franck	FOIRET	Exc.
		S	Jacques	LEBALLEUR	
36	6	T	Stéphane	MASSE	P
37		T	Jean-François	BLOC	P
38		T	Joël	DESCHAMPS	P
39		T	Daniel	LEGROS	
		S	Philippe	LARCHEVEQUE	
40	7	T	Xavier	VANDENBULCKE	P
41		T	Jean-Louis	LUC	P
42		T	Eric	CARPENTIER	
43		T	Francis	BELLENGER	P
44		T	Daniel	GRESSENT	P
		S	Jean-Pierre	CHAUVET	
45	9	T	Bernard	LUCAS	
46		T	Fabienne	VERHAEGHE	Exc.
47		T	Lionel	SAILLARD	P
48		T	Léon	BACHELOT	P
49		T	François	CAPET	Exc.
50		T	Frédéric	BAILLEUL	P
51	10	T	Antoine	MAUGER	
52		T	Philippe	PECKRE	
53		T	Didier	DEPOORTERE	P
54		T	Chantal	COTTEREAU	P
55		T	Gérard	LEPEUPLE	
56		T	Patrice	AUVRAY	P
		S	Séverine	LEMOINE	
57	11	T	Bruno	GENDRON	P
58		T	Christophe	FROMENTIN	P
59		T	Imelda	VANDECANDELAERE	Exc.
60		T	Frédéric	CANTO	
61		T	Pierre	SORIN	P
62		T	René	GUEUDIN	Exc.
		S	Annie	PIMONT	

	CLÉ	T/S	prénom	Nom	présent(e)
63	12	T	Jacky	LEVEQUE	
64		T	Jean-Marie	DUMOUCHEL	Exc.
65		T	Jean-Pierre	TROLEY	
66		T	Daniel	ROCHE	P
		S	Jean-Christophe	RAGUET	
67	13	T	Virginie	LUCOT AVRIL	
68		T	Jean-Pierre	DELOBEL	
69		T	Patrick	LEVEQUE	
70		T	Jean-Claude	BECQUET	
71		T	Daniel	VAN HULLE	Exc.
72		T	Rémy	TERNISIEN	Exc.
		S	Jean-François	PETIT	
73	14	T	Gérard	LESUEUR	P
74		T	Gérard	LEGER	P
75		T	Georges	FLEURBAEY	P
76		T	Jérôme	GRISEL	P
77		T	Karine	LEMOINE	Exc.
78	16	T	Philippe	LACAISSÉ	P
79		T	Christian	POISSANT	Exc.
80		T	Paul	LESELLIER	P
81		T	Eric	HERBET	
82		T	François	DUPUIS	
83		T	Yves	LOISEL	P
		S	Denis	GUTIERREZ	

T : titulaire, S : suppléant(e) de la CLÉ, P : présent(e), Ex. : excusé(e),

Pouvoirs :

	Représentant donnant pouvoir	CLÉ	Représentant recevant pouvoir	CLÉ
1	VANDECANDELAERE Imelda	11	GENDON Bruno	11
2	DUMOUCHEL Jean-Marie	12	VANDELBUCKE Xavier	7
3	TERNISIEN Rémy	13	GRISEL Jérôme	14
4	BASILLE André	2	GUEROULT Claire	2
5	VAN HULLE Daniel	13	BLOC Jean-François	6
6	GUEUDIN René	11	FROMENTIN Christophe	11
7	VERHAEGHE Fabienne	9	BACHELOT Léon	9
8	CAPET François	9	SAILLARD Lionel	9
9	POISSANT Christian	16	LOISEL Yves	16
10	DELLERIE Jacques	1	LEPILLEUR Hervé	1
11	FOIRET Franck	5	GASTON Didier	5
12	BOURDON André Pierre	5	ROCHE Daniel	12
13	MAILLET Hubert	4	VAUTIER Marcel	4
4	LEMOINE Karine	14	FLEURBAEY Georges	14

Secrétaire de séance :

Pierre SORRIN a été désigné secrétaire de séance.

## **Délibération du Comité Syndical n° 2022/07/08-16**

### **Objet : MOBILITÉ – demande de transfert de la compétence IRVE**

#### **VU :**

- La loi 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour une croissance verte et notamment son article 198 qui reconnaît le rôle des syndicats d'énergie pour coordonner l'action de ses membres dans le domaine de l'énergie,
- L'article 175 de la loi n° 2018-1021 du 23 novembre 2018 portant évolution du logement, de l'aménagement et du numérique (dite loi ELAN), et son décret d'application n°2019-771 du 23 juillet 2019, dit décret « tertiaire », définissant les objectifs de performance énergétique pour les bâtiments tertiaires,
- La publication du plan national de la rénovation énergétique des bâtiments en avril 2018 dont l'un des quatre axes est l'accélération de la rénovation des bâtiments publics et les économies d'énergie des bâtiments tertiaires,
- La politique de développement durable et transition énergétique adoptée par la Région le 26 juin 2017 autour de six axes parmi lesquels le plan Normandie Bâtiments Durables visant la rénovation énergétique performante des bâtiments,
- L'article 3 de l'accord de partenariat signé entre la Région Normandie et Territoire Energie Normandie le 2 mai 2019 portant engagement à accompagner la rénovation énergétique du patrimoine public en impulsant des programmes de rénovation auprès des collectivités et en finançant des programmes de rénovation globaux,
- L'article 2 des statuts du SDE76 en vigueur, qui précisent que le SDE76 peut participer à des actions tendant à apporter « aide et conseils à l'utilisation rationnelle de l'électricité »,
- La délibération n° 2017/10/19-02 du SDE76 portant création d'un service de Conseil en Energies Partagé et fixant les modalités de la mission et le tarif pour les adhérents,
- La délibération n°2020/02/13-16 du SDE76 relative au lancement des actions dans le cadre du programme ACTEE 1 CEDRE et le montant des aides allouées de 163 K€ pour un montant global du projet ACTEE à hauteur de 251 k€ à réaliser entre février 2020 et décembre 2021,
- La délibération n° 2021/02/18-01 du SDE76 relative au déploiement du service d'accompagnement à l'efficacité énergétique des bâtiments publics,
- La délibération n°2021/02/18-02 du SDE76 relative au lancement des actions dans le cadre du programme ACTEE 2 SEQUOIA 1 (Session 1) et le montant des aides allouées de 72 K€ pour un montant global du projet ACTEE à hauteur de 1 015 k€ à réaliser entre janvier 2021 et décembre 2022,

#### **CONSIDÉRANT :**

- La réponse favorable de la FNCCR portant le groupement Département de la Seine-Maritime / Département de l'Eure / SDE76 lauréat de l'appel à manifestation d'intérêt ACTEE 2 SEQUOIA 3 (Session 3) le 31 mars 2022,
- Le coût du projet du groupement d'un montant total de 728 667 € financé à hauteur de 334 433 €,

- Le montant des aides maximum allouées au SDE76 de 140 833 € à justifier entre mars 2022 et décembre 2023, concernant :
  - o 1 poste d'économe de flux financé à hauteur de 50% des dépenses dans la limite de 45 833 €,
  - o 25 audits énergétiques financés à hauteur de 50% des dépenses dans la limite de 50 000 €,
  - o Des outils de mesure et suivi de consommation énergétique financés à hauteur de 50% des dépenses dans la limite de 20 000 €,
  - o Des études de maîtrise d'œuvre financées dans la limite de 25 000 €.

**PROPOSITION :**

Il est proposé :

- d'autoriser la Présidente à signer la convention de partenariat dans le cadre de la mise en œuvre du Programme CEE ACTEE – AAP SEQUOIA Session 3 ci-jointe.
- d'autoriser la Présidente à signer tous documents afférents à l'exécution des programmes ACTEE.

Où cet exposé, après en avoir délibéré et à l'unanimité des Membres présents, le comité :

- **PREND ACTE** que le groupement Département de la Seine-Maritime / Département de l'Eure / SDE76, est lauréat de l'AAP ACTEE 2 SEQUOIA 3 et qu'il bénéficiera de financements pour la mise en œuvre du programme d'actions visant l'accélération de la rénovation énergétique des bâtiments publics,
- **AUTORISE** la Présidente à signer la convention entre la FNCCR et le groupement, dont le projet est en pièce jointe, et à recevoir les financements de la part du coordinateur du groupement, le Département de la Seine-Maritime, reçus de la part de la FNCCR,
- **AUTORISE** la Présidente et à signer tous documents afférents à l'exécution des programmes ACTEE,
- **AUTORISE** la Présidente à signer la convention de groupement de commandes pour les études énergétiques et tous les documents nécessaires,
- **AUTORISE** la Présidente à signer les conventions financières relatives aux audits énergétiques avec les collectivités bénéficiaires et à engager les dépenses afférentes dans les conditions fixées à la délibération 2020/02/13-16.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits et ont signé au feuillet de clôture tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme,



La Présidente

Cécile SINEAU – PATRY